

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 4 novembre 2019**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Yves Laflamme, maire suppléant
Jean-Guy St-Pierre
Jean-Yves Gosselin
Mesdames
Sandra Proulx
Huguette Blais
Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SEANCE REGULIERE

R-164-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du conseil, il est 20h00

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
- 4 Adoption des comptes à payer
- 5 Administration
 - 5.1 Nomination d'une technicienne en loisirs
 - 5.2 Divulgarion des intérêts pécuniaires des élus
- 6 Loisirs
 - 6.1 Soumission pour décapage et cirage des planchers de la salle des loisirs au complet
 - 6.2 Déneigement de la patinoire municipale
- 7 Travaux Publics
 - 7.1 Déneigement de la rue du Rocher et du site patrimonial
 - 7.2 Proposition et estimation des coûts par Tetra Tech QI Inc. pour travaux concernant le PIIRL, plans et devis Montée Morigeau.
 - 7.3 Transport de la neige
- 8 Eau – aqueduc – égouts

- 8.1 Dénéigement poste de traitement des eaux du secteur Morigeau
- 9 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 9.1 Plan de sécurité civile
- 10 Urbanisme
 - 10.1 Dérogation mineure, 790, chemin de la Rivière-du-Sud
 - 10.2 Résolution d'appui pour la restructuration entre la ferme du patrimoine Théberge Inc. et monsieur Michel Théberge
 - 10.3 Promesse d'achat pour terrain (nouveau développement)
- 11 Dossiers et projets en cours
 - 11.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ par Énergir visant l'implantation et l'exploitation d'un réseau gazier dans la municipalité de Saint-François de la Rivière-du Sud
 - 11.2 Tétra Tec QI Inc, offre de services professionnels pour la réfection du chemin Saint-François Ouest (41328TT)
 - 11.3 MADA – Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés
 - 11.4 Entente relative à une délégation de compétence pour (le service municipal de transport des personnes handicapées)
 - 11.5 Décompte progressif travaux 1^e Avenue et 1^e Rue
- 12 Correspondance
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance régulière

R-165-2019

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-166-2019

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES A PAYER

REVENUS OCTOBRE 2019

| | |
|--|----------------|
| Journal l'Echo (remb. frais de poste) | 214,31 |
| Permis | 586,00 |
| Fax | 2,00 |
| Loyers | 3915,00 |
| Location de salle | 150,00 |
| Bar | 264,00 |
| Foire au Village 2019 (Emballages LM) | 110,00 |
| Adresse civique, plaque 911 | 141,00 |
| Don, soupers dansants (Berthe Guimont) | 500,00 |
| Subvention Emploi Été Canada | 1750,00 |
| TOTAL : | 7632,31 |

COMPTES A PAYER NOVEMBRE 2019

| | | |
|--|---------|----------|
| Hydro-Québec, | | |
| Caserne incendie..... | 189,45 | |
| Garage..... | 423,89 | |
| Enseigne 4-chemins..... | 59,30 | |
| Poste Ass. Morigeau..... | 242,55 | |
| Parc Olivier Tremblay..... | 45,78 | |
| Poste Surpresseur St-Pierre..... | 83,73 | |
| Usine filtration..... | 3747,38 | |
| Maison Paroisse..... | 649,84 | |
| Poste Ass. Village..... | 3313,35 | |
| Eclairage public..... | 806,63 | |
| 2, 5e rue Est..... | 43,47 | |
| Centre des Loisirs..... | 1735,73 | |
| Climatisation Loisirs..... | 287,88 | |
| Pav. Bédard..... | 83,19 | |
| Compteur d'eau St-Pierre..... | 27,89 | 11740,06 |
| Vidéotron, | | |
| Bureau..... | 276,16 | |
| Garage..... | 98,14 | |
| Loisirs..... | 145,22 | |
| Usine filtration..... | 100,44 | |
| Surpresseur St-Pierre..... | 32,66 | |
| Bibliothèque (sept.-oct.)..... | 157,06 | 809,68 |
| Bell Mobilité, Loisirs et Garage | | 213,15 |
| Solution Nexarts, Qidigo | | 638,24 |
| VISA, | | |
| Souper comité Loisirs, photos (Foire au village)..... | 473,56 | |
| Apple music..... | 17,23 | |
| Google..... | 41,83 | |
| Remise annuelle carte Visa Affaires..... | -140,30 | 392,32 |
| Ministre Revenu Québec, remise d'octobre 2019 | | 10407,33 |
| Revenu Canada, remise d'octobre 2019 | | 4121,93 |
| CARRA, remise d'octobre 2019 | | 417,73 |
| La Fabrique, loyer novembre 2019 Bibliothèque | | 350,00 |
| Sylvain Lemieux, remb. cellulaire octobre 2019..... | 25,00 | |
| Remb. 165 km à 0,43\$..... | 70,95 | |
| Stationnement (examen aqueduc)..... | 12,00 | 107,95 |
| Félix Paré, remb. cellulaire octobre 2019 | | 25,00 |
| Jean-Pierre Laflamme, remb. cellulaire octobre 2019 | | 25,00 |
| MonBuro, | | |
| Cartouche d'encre Garage..... | 74,12 | |
| Contrat photocopieur..... | 361,96 | 436,08 |
| Jean-Eudes Gaudet, | | |
| Remb. frais déplacement 236km à 0,43\$..... | 101,48 | |
| Remb. repas..... | 9,88 | 111,36 |
| Tetra Tech QI, hon. Prof. travaux 1re Ave, 1re rue et bouclage | | 18249,37 |
| Régie Gestion Mauricie, enfouissement septembre 2019 | | 4874,87 |
| MRC de Montmagny, tonnage septembre 2019 | | 1138,78 |
| Régie L'Islet Montmagny, transport vidanges août et sept. 2019 | | 4926,35 |
| 9205-1242 Québec inc., remb. facture repas pompiers | | 120,38 |
| Claudia Gagnon, location jeu gonflable porte ouverte Caserne | | 100,00 |
| Centre d'Amusement Carie Factory, sortie Camp de jour | | 608,52 |
| Mario Paré, goûter porte ouverte Caserne | | 350,00 |
| L'Echo St-François, publication octobre 2019 | | 396,66 |
| Communications Imago inc., renouvellement nom de domaine | | |

| | |
|---|----------|
| Pour 3 ans | 164,36 |
| Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, contribution campagne majeure (dernière année de 5) engagement total de 5800\$ | 1160,00 |
| Garage Claude Albert, conteneurs Garage | 836,97 |
| DSL Multi-Services inc., fauchage des chemins | 10968,63 |
| Monyvill enr., 3,25 hres à 83\$ pelle 269,75 3,50 hres à 130\$ pelle marteau hydraulique 455,00 | 833,28 |
| Vigneault Montmagny, bottes de travail Réjean P. | 183,95 |
| Sinto, savon à main, graisse | 444,21 |
| Les Entreprises JRMorin, réparation pavage 32,28 tm à 160\$ | 5938,23 |
| Javel Bois-Francis, chlore usine filtration | 649,63 |
| Emco, matériel aqueduc | 275,93 |
| Performance GP, pièce scie à béton | 47,65 |
| Enair Contrôle, entretien préventif et changer moteur du Condenseur de la chambre froide qui ne fonctionnait plus | 657,67 |
| Praxair, 1926m ³ à 0,3142 oxygène et location réservoir | 1123,12 |
| Service de Réparation JP Matériel réparation patinoire 685,60 Garage..... 247,41 | 933,01 |
| LKQ Canada Auto Parts inc., pièce camion Ford | 287,44 |
| Novicom, batterie répéteur (M. Paroisse) service incendie | 224,12 |
| Pagenet, téléavertisseurs service incendie | 57,20 |
| Spécialité Ressort, pièce camion Ford | 758,88 |
| Macpek, antigel prestone rouge et jaune, garde-boue | 516,42 |
| Kemira, pass usine filtration | 11391,32 |
| Garage Gilmyr, inspection et réinspection camion Ford | 236,51 |
| Bergor, moteur balai de rue | 1167,05 |
| MS2Contrôle, vérification pompe usine filtration | 186,95 |
| Stelem Canada inc., ensemble réparation rotule : billes et vis | 80,48 |
| Philippe Gosselin & Ass. 1588,6 litres à 0,7870 huile chauffage M. Paroisse..... 1437,45 2084,5 litres à 0,7870 huile chauffage Loisirs 1886,17 622 litres à 0,7870 huile chauffage Garage 562,82 1500 litres à 1,0251 diesel 1767,91 | 5654,35 |
| BMR, tuiles plafond (Loisirs) | 84,81 |
| Plomberie Chauffage D.Roy Lyva, réparation toilette M. Paroisse | 152,86 |
| Constructions Proulx Quirion, changer capage et coupe-froid portes du Garage muni. endommagées + location plate-forme | 1519,39 |
| AGAT Laboratoires, analyse eau potable et eaux usées | 1537,68 |
| Wurth Canada, pièces équipements | 568,95 |
| St-François Pharma, eau déminéralisée (usine filtration) | 16,36 |
| V-TO, Produits sanitaires (Maison Paroisse)..... 213,51 Produits sanitaires, nappes (Loisirs)..... 260,65 | 474,16 |
| Lucie Lachance, achat de bulbes (comité embellissement) | 73,54 |
| Aquatech, opération usine filtration et ass. eaux | 9772,87 |
| Service d'Equipements GD, moteur hydraulique Ford 10 roues | 193,05 |
| Dépanneur Servi Express, essence | 298,53 |
| L'Écho de St-François, publication novembre 2019 | 396,66 |
| Véronique Noël, formation coordonnatrice en loisirs | 448,40 |
| Conval Québec, pièces usine filtration | 361,02 |
| Monyvill, 18,5 hres pelle à 83\$ fossé, Loisirs, etc 1535,50 4 hres multi trp pierre net à 63\$..... 252,00 1 hre à 130\$ marteau hydraulique 130,00 | 2204,65 |
| Pièces d'Auto GGM, | |

| | | |
|---|---------|------------------|
| Pièces équipements..... | 1130,35 | |
| Balai de rue..... | 655,36 | |
| Ass. des eaux | 247,19 | 2032,90 |
| Avantis, matériel divers | | |
| Maison paroisse | 35,60 | |
| Loisirs | 185,72 | |
| Garage..... | 581,64 | |
| Service incendie..... | 22,36 | |
| Aqueduc..... | 15,72 | |
| Usine de filtration | 66,40 | |
| Pavillon Bédard | 52,33 | |
| Égout..... | 386,21 | 1345,98 |
| Supérieur Propane, location cylindre | | 4,60 |
| Postes Canada, envoi journal l’Echo + circulaires | | 345,15 |
| Info-Page, IPA novembre 2019 (service incendie) | | 97,21 |
| Caroline Guimont, remb. facture d’Halloween | | 129,14 |
| CWA, remplacement module câble chauffant du réservoir de la soude caustique | | 996,14 |
| René Samson, prise de poêle (Loisirs) | | 103,83 |
| Spécialité Ressort, pièce camion Ford | | 1150,20 |
| Acier Picard, fer (Garage) | | 563,75 |
| Pneus André Ouellet, pneu Freightliner | | 1013,62 |
| REM, pièce balai de rue | | 167,76 |
| Postes Canada, envoi journal l’Écho (extérieur) | | 42,75 |
| Sandra Proulx, remb. facture Local des jeunes | | 227,74 |
| TOTAL | | 131661,82 |

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussion ;

R-167-2019

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme
APPUYÉ par : Huguette Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d’adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 NOMINATION D’UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

Suite à la réception de candidatures et aux entrevues effectuées pour le poste de technicien(ne) en loisirs, le comté de sélection a retenu la candidature de madame Lydia Martel. Elle possède un diplôme d’études collégiales en gestion et intervention en loisirs ainsi qu’une expérience très appréciable dans ce domaine. Le comité de sélection recommande donc la candidature de madame Lydia Martel afin d’occuper ce poste.

R-168-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer madame Lydia Martel au poste de technicienne en loisirs. Un contrat de travail sera signé par les parties ultérieurement.

5.2 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit, au plus tard le **15 février de chaque année**, transmettre, **via le dépôt dans le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)**, le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général et secrétaire trésorier remet à chaque élu le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires à remplir et remettre avant la date fixée.

6 LOISIRS

6.1 SOUMISSION POUR DÉCAPAGE ET CIRAGE DES PLANCHERS DE LA SALLE DES LOISIRS AU COMPLET

Le contracteur s'engage à exécuter les travaux d'entretien ménager d'une manière professionnelle et fiable selon l'horaire établi. Le travail prévu pourra se faire dès le début **NOVEMBRE 2019**.

Fournir tout l'équipement nécessaire ainsi que les produits nettoyants décapants et cires appropriés à l'exécution du travail

Description du travail à effectuer : Balayer, laver et décaper le vieux fini, gratter toutes les bordures des allées et les taches de peinture et de rouille du plancher. Application d'un scellant, et de 5 couches de cire professionnelle pour un résultat plus durable.

Pour le plancher de vinyle grande salle, pièce arrière en prélat, cuisine, escalier et palier d'entrée

Pour un total de: **2103,40\$** (taxes en sus).

R-169-2019

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Huguette Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission de Richer Morin et de procéder au travail d'entretien.

6.2 DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

Nous avons demandé une soumission pour le déneigement de la patinoire municipale pour l'hiver 2019-2020.

Monsieur Stéphane Lamonde de la Ferme Magi 2000 Inc. nous propose un montant de 1 040\$ pour l'entretien de la neige pour la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020.

Après analyse et discussion;

R-170-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Yves Laflamme
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission de la Ferme Magi 2000 Inc. pour un montant de 1 040\$.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 DÉNEIGEMENT DE LA RUE DU ROCHER ET DU SITE PATRIMONIAL

Une soumission a été demandée pour le déneigement de la rue du Rocher et du site Patrimonial.

Monsieur Stéphane Lamonde de la Ferme Magi 2000 Inc. nous a soumis la proposition suivante pour le déneigement pour l'hiver 2019-2020 :

| | |
|-----------------------------|---------|
| Déneigement rue du Rocher : | 1 320\$ |
| Site Patrimonial : | 1 230\$ |

Après analyse et discussion :

R-171-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission de la Ferme Magi 2000 Inc. soit; déneigement rue du Rocher : 1 320\$ et site Patrimonial : 1 230\$.

7.2 PROPOSITION ET ESTIMATION DES COÛTS PAR TETRA TECH QI INC. POUR TRAVAUX CONCERNANT LE PIIRL, PLANS ET DEVIS MONTÉE MORIGEAU

La municipalité a reçu un résumé de l'estimation préliminaire pour la réfection de la Montée Morigeau. Les travaux prévus dans les options B et C de cette estimation sont basés sur les recommandations du PIIRL de la MRC de Montmagny. Trois options sont présentées :

| | |
|------------|--|
| Option A : | 656 550\$ total pour décohesionnement et rechargement granulaire |
| Option B : | 235 200\$ total pour planage et pavage |
| Option C : | 198 700\$ total pour pavage seulement |

Après analyse et discussion :

R-172-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir l'option B pour le planage et pavage au montant total de 235 200\$ total.

7.3 TRANSPORT DE LA NEIGE

À titre de rappel, le transport de la neige pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 avait été octroyé pour 3 ans à Ferme Monyvill au coût de 0,90\$ du mètre cube.

8 EAU – AQUEDUC - EGOUTS

8.1 DÉNEIGEMENT POSTE DE TRAITEMENT DES EAUX DU SECTEUR MORIGEAU

Une soumission pour le déneigement du poste de Morigeau a été reçue de la compagnie Philiat Blais. Les besoins en déneigement pour ce secteur ont été réévalués et le service des travaux publics de la municipalité a confirmé que le déneigement de ce secteur pouvait être effectué par la municipalité.

Après analyse et discussion;

Il a été unanimement convenu que le service des travaux publics de la municipalité effectue le déneigement du poste de traitement des eaux du secteur Morigeau.

9 INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE

9.1 PLAN MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE EN COMMUN (PMSCC)

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité de sécurité civile de la municipalité est celui indiqué dans le plan de sécurité civile en commun (PMSCC) à l'annexe de la municipalité.

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs,

R-173-2019

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud, préparé par M. Daniel Samson, chargé de projet à la MRC de Montmagny, soit adopté;

QUE la MRC de Montmagny, sur facturation, soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

10 URBANISME

10.1 DÉROGATION MINEURE, 790, CHEMIN DE LA RIVIÈRE- DU-SUD

Demande (2019-07-0003, 1 de 4)

Nature des effets : TRANSFORMER UN SILO FOSSE EN REMISE AGRICOLE

DIMENSIONS DU NOUVEAU PROJET: 21,34m. X 16,16m. / 70' X 53';

LE PROJET SERA À 46,45 MÈTRES DE LA LIMITE DE TERRAIN AVANT;

Identification du site concerné : LOT : 4 475 494

**790, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-SUD
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
(QC), G0R 3A0**

Demande (2019-07-0003, 2 de 4)

Nature des effets : UN SILO FOSSE A ÉTÉ CONSTRUIT EN 2003 À MOINS DE 50 MÈTRES DE LA LIMITE DE TERRAIN AVANT

DIMENSIONS AUX PERMIS: 50' X 80' / 15,24m X 24,38m;
DISTANCE DU CHEMIN 46,45 MÈTRES;
UN PERMIS DE CONSTRUCTION A ÉTÉ DÉLIVRÉ EN
2003 (*PERMIS : 2003-09-0003*);
UNE DÉROGATION MINEURE AURAIT DÛ ÊTRE
DEMANDÉE À L'ÉPOQUE POUR CE TYPE D'USAGE
COMPLÉMENTAIRE.

**UN AGRANDISSEMENT AU SILO FOSSE A ÉTÉ
CONSTRUIT EN 2004 À MOINS DE 50 MÈTRES DE LA
LIMITE DE TERRAIN AVANT**

DIMENSIONS AUX PERMIS: 25'X100' / 7,62m. X 30,48m;
DISTANCE DU CHEMIN 38,55 MÈTRES UN PERMIS DE
CONSTRUCTION A ÉTÉ DÉLIVRÉ EN 2004 (*PERMIS :
2004-07-0060*);
UNE DÉROGATION MINEURE AURAIT DÛ ÊTRE
DEMANDÉE À L'ÉPOQUE POUR CE TYPE D'USAGE
COMPLÉMENTAIRE.

Demande (2019-07-0003, 3 de 4)

**Nature et effets : LA PRÉSENCE D'UN DEUXIÈME
GARAGE AGRICOLE À MOINS DE 50 MÈTRES**
DIMENSIONS: 9,81m.X 9,69m / 32,19' X 31,79';
DISTANCE DU CHEMIN 20,69 MÈTRES
AUCUN PERMIS N'A ÉTÉ TROUVÉ DANS LE DOSSIER
DE PROPRIÉTÉ;

Demande (2019-07-0003, 4 de 4)

**Nature et effets : LA PRÉSENCE DE QUATRE SILOS
À MOINS DE 50 MÈTRES**
DIAMÈTRE : 2,14m. (4x);
DISTANCE DU CHEMIN ±38,55MÈTRES
AUCUN PERMIS N'A ÉTÉ TROUVÉ DANS LE DOSSIER
DE PROPRIÉTÉ

**Règlement concerné : Règlement de zonage 111-1990, article
5.32.1.2**

**LE PROJET ET LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES
SONT DÉROGATOIRES SUR LA DISTANCE
D'IMPLANTATION
DEMANDÉE PAR LE RÈGLEMENT ART. 5.32.1.2 & LE
TABLEAU 1;**

**CE TYPE DE CONSTRUCTIONS DEVRAIT ÊTRE À 50
MÈTRES DE LA LIMITE DE TERRAIN AVANT;**

Cette demande de dérogation mineure a été recommandée
unanimement en tous points par le comité consultatif
d'urbanisme.

Après analyse et discussion;

R-174-2019

IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de suivre la recommandation du comité d'urbanisme et d'accepter cette demande de dérogation mineure en tous points.

10.2 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA RESTRUCTURATION ENTRE LA FERME DU PATRIMOINE THÉBERGE INC. ET MONSIEUR MICHEL THÉBERGE

Suite à l'effondrement d'un bâtiment de la ferme l'hiver dernier, monsieur Michel Théberge a décidé de restructurer son terrain résidentiel. Pour se faire, il doit soumettre une demande à la CPTAQ. Sa restructuration est conforme à la réglementation municipale et la municipalité doit se positionner face à cette demande d'appui.

Après analyse et discussion;

R-175-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer cette demande.

10.3 PROMESSE D'ACHAT POUR UN TERRAIN (NOUVEAU DÉVELOPPEMENT)

À titre informatif, la municipalité a signé une offre d'achat pour le terrain no. 6, (lot 6 202 462), 7141,85 pieds carrés au montant de 28 567,40\$ avant taxes.

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

11.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR ÉNERGIR VISANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU GAZIER DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE-DU SUD

Attendu que la demande vise une utilisation à des fins autres qu'agricoles d'un ensemble de lot et l'aliénation d'un lot pour permettre à Énergir, S.E.C. de réaliser un projet visant la construction et l'opération d'un réseau gazier dans le projet « Extension Montmagny – Bellechasse » dont le point de départ est le réseau existant à Saint-Henri et le point de chute, la ville de Montmagny;

Attendu que les lots concernés sont énumérés dans le tableau joint à la demande et que la superficie totale visée dans Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est de 1,91 ha dont 1,7 ha sera utilisé seulement temporairement en tant qu'aires de travail pendant la construction;

Attendu que la demande vise une utilisation à des fins d'installation et d'exploitation de conduites de gaz principalement localisées dans les emprises de routes mais dont certains obstacles ou obligations

techniques nécessitent aussi l'utilisation de servitudes permanentes sur des propriétés privées adjacentes aux routes;

Attendu que des servitudes temporaires sont aussi requises pour la durée de travaux pour des fins d'aires de travail;

Attendu que le projet prévoit aussi l'installation d'un poste de vanne nécessitant une aliénation d'une superficie très restreinte de 214 m²;

Attendu que la nature du projet, la desserte projetée et les exigences techniques qui déterminent la localisation du projet, du projet font en sorte qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

Attendu que le projet vise notamment à améliorer la vitalité économique et le développement d'entreprises agricoles;

Attendu que les superficies visées par la demande sont très restreintes et qu'il ne s'agit pas d'un projet qui contribuera à générer des impacts sur le potentiel et les possibilités agricoles des sols touchés et avoisinants;

Attendu que le projet n'est pas de nature à engendrer des impacts négatifs sur les activités agricoles existantes et futures, sur l'homogénéité du territoire agricole ou sur l'application des règlements environnementaux reliés aux établissements d'élevage (distances séparatrices);

Attendu que la présente demande respecte les orientations prescrites à L'article 62 de la LTPAA, que la demande devra être faite conformément aux exigences de la CPTAQ et en respect de toutes lois et règlements applicables;

Après analyse et discussion :

R-176-2019

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par l'entreprise Énergir S.E.C. visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et une aliénation d'une superficie pour l'installation d'un poste de vanne, de conduites de gaz majoritairement prévue dans les emprises de routes mais nécessitant aussi des servitudes permanentes et temporaires en zone agricole permanente sur les lots énumérés au tableau joint à la présente et totalisant 1,9 ha dans les limites de notre municipalité.

11.2 TÉTRA TEC QI INC, OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST (41328TT)

Offre de services professionnels de Tetra Tech QI Inc. relativement à la réfection des infrastructures du chemin Saint- François Ouest dans le cadre du programme FIMEAU sur une longueur d'environ 732 mètres linéaires.

Voici les activités prévues au mandat : ▪ Coordination des relevés terrain; ▪ Rencontre de démarrage; ▪ Plans et devis (incluant 2 options pour le phasage des travaux en fonction des travaux d'Énergir); ▪ Préparation d'un bordereau avec 2 options; ▪ Rencontres de coordination; ▪ Réponses aux questions lors de l'appel d'offres; ▪ Analyse des soumissions; ▪ Émission des plans « Pour construction ».

PROPOSITION D'HONORAIRES

Pour réaliser ce mandat, nous vous proposons de prévoir une enveloppe budgétaire de 55 000\$ (taxes en sus). Nos honoraires vous seront facturés à taux horaire tandis que les dépenses vous seront facturées au coûtant plus 5 %.

Après analyse et discussion,

R-177-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Yves Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre de Tetra Tech QI Inc. pour la réfection des infrastructures municipales du chemin Saint-François Ouest dans le cadre du programme FIMEAU sur une longueur d'environ 732 mètres linéaires pour **une enveloppe budgétaire de 55 000\$ (taxes en sus). Les honoraires seront facturés à taux horaire tandis que les dépenses seront facturées au coûtant plus 5 %.**

11.3 MADA – VOLET 2 : SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AINÉS

Considérant que les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de nos municipalités ;

Considérant que les municipalités participantes à la démarche collective ont procédé en 2018 à la mise à jour de leur politique et de leur plan d'action en faveur des aînés ;

Considérant que la MRC a procédé en 2018 à la mise à jour de sa politique et de son plan d'action en faveur des aînés.

En conséquence ;

R-178-2019

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud autorise et participe à la demande collective de Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés et que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Montmagny

11.4 ENTENTE RELATIVE À UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR (LE SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES)

ATTENDU QUE l'article 48.39 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12) oblige toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun, ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées, de contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adapté à leurs besoins;

ATTENDU que les articles 569 et suivants du *Code municipal (CM)* permettent à toute municipalité de conclure une entente avec d'autres municipalités visant, notamment, la délégation d'une compétence;

ATTENDU QUE Saint-François de la Rivière-du-Sud désire continuer de déléguer à Berthier sa compétence à l'égard de ce service et ainsi permettre à Berthier de faire tout geste nécessaire afin d'assurer le service de transport aux personnes handicapées sur leur territoire respectif;

En conséquence;

R-179-2019

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la continuation de la délégation de compétence pour ce service à la municipalité de Berthier et de mandater le maire et le directeur général à signer l'entente entre les parties.

11.5 DÉCOMPTE PROGRESSIF DES TRAVAUX DE LA 1^E AVENUE ET 1^E RUE

La municipalité a reçu le décompte progressif no. 2 pour les travaux de la 1^e Avenue et 1^e Rue qui se chiffre au montant de 380 508,68\$

Après analyse et discussion :

R-180-2019

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter le 2^e déboursement progressif au montant de 380 508,68\$ selon la recommandation de la firme Tetra Tech QI Inc.

12 CORRESPONDANCE

Aucun point à correspondance.

13 VARIA

Aucun point à varia.

14 PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande de l'information et nous rapporte des problèmes avec le réseau d'égouts de la rue Saint-François Ouest. La réfection de ce tronçon est prévue pour 2020 si les demandes de financement sont acceptées.

Une contribuable demande de l'information au sujet du compostage. Elle a mentionné les nouveaux appareils à engrais nommés TERO.

C'est un appareil domestique qui permet de transformer les déchets de table en fertilisant.

Un contribuable a interpellé la municipalité à l'effet de considérer l'option d'installer à l'extérieur de l'immeuble le projet d'ascenseur et de valider si les coûts seraient plus abordables.

15 LEVÉE DE LA SEANCE REGULIERE

R-181-2019

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 20h39.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.